



Fiche technique N° TD0393
Septembre 2010

Annule et remplace
les éditions précédentes

Application après préparation sur supports conformes au D.T.U. 59.1

BOIS NON PEINTS :

EUROPEENS FEUILLUS - EUROPEENS RESINEUX -
TROPICAUX MI-DURS - CONTRE-PLAQUE -
AGGLOMERE - ISOREL DUR

ANCIENNES PEINTURES :

HYDRODILUABLES - GLYCÉROPHTALIQUES -
ACRYLIQUES

PLATRE ET DERIVES : APRES IMPRESSION

Amsterlak Brillante O

Peinture laque hydrodiluable –
décoration et protection

INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

10 à 12 m²/L

Fonction :

Peinture laque à base de résine alkyde hydrodiluable, pour la décoration et la protection.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 4a / 7b2

Destination : INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

- **Intérieur** : décoration des boiseries et des surfaces murales dans les pièces à vivre (chambres, séjours, cuisines et salles d'eau).
- **Extérieur** : décoration et protection des boiseries et mobilier de jardin (barrières, portes, fenêtres et volets).

Qualités dominantes :

- Grande facilité d'application.
- Forme un film de peinture d'une grande brillance, parfaitement tendu en finition.
- Imperméable aux eaux de ruissellement : protège efficacement contre les intempéries.
- Microporeuse : laisse respirer le support.

Caractéristiques pratiques :



= 10 à 12 m²/L (selon le support)



= 6 h



= 24 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation** : Prêt à l'emploi
- **Aspect** : brillant tendu
- **Rendement en surface** : de 10 à 12 m²/L (suivant la nature, la porosité du fond et le mode d'application).
- **Matériel** : pinceau ou rouleau laqueur
- **Nettoyage du matériel** : EAU
- **Coloration** : Système à teinter COLORIMIX ou colorants concentrés SELFCOLOR® (maximum 3 %).
- **Conditionnement** : 2,5 L – 0,5 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 1,25 à 1,35
- **Extrait sec** : 52 à 56 %
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/b) : 100 g/l (2010).
Ce produit contient max 50 g/l COV.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Sur bois neufs ou anciens non peints** : poncer et dépeussier. Si le bois présente des traces grasses, dégraisser avec un produit adapté. **Bien dégraisser les bois anti-siccatisifs (qui empêche la peinture de sécher)**.
- **Sur anciennes peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.
- **Sur fonds poreux (plâtre et dérivés, bois et dérivés)** :
 - En intérieur : appliquer notre SOUS-COUCHE FONDS NEUFS ET ANCIENS ABÎMÉS.
 - En extérieur : appliquer notre SOUS-COUCHE UNIVERSELLE.
- **Supports ferreux** : appliquer notre SOUS-COUCHE ANTIROUILLE GRIS.

Voir les fiches techniques des produits cités.

Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1.
- **Nous vous recommandons de travailler comme suit** : Ce produit étant une laque, il est nécessaire de "tirer" pour bien tendre le produit, en croisant au 2^e passage et en terminant dans le sens vertical.
- En finalité, appliquer 2 couches successives en respectant un temps de séchage de 24 heures entre les 2 couches.
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur la surface à peindre.
- **Ne pas appliquer sur fonds de maçonneries (fonds alcalins)**.
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 30°C**.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Limitée à 1 an en emballage d'origine fermé.
Stocker à l'abri du gel.

Hygiène et sécurité :

- **Ne pas laisser à la portée ni à la vue des enfants.**
- **Se reporter au texte figurant sur l'emballage et à la Fiche de Données de Sécurité conformes à la législation en vigueur. FDDS accessible sur notre site internet : www.theolaur.com**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.